

LIVRET DE PRÉPARATION

ET DE COMPRÉHENSION.

(En cours de rajeunissement)

Sommaire :

page 1 : prière du pape & prière de votre enfant

page 4 : jalons pour redonner vie (Enfants non nés)

page 9 : prières

page 10 : prions et méditons avec Thérèse de Lisieux, frère Marcel Van, Ste Faustine

page 14 : lettre ouverte à un cœur de père

page 15 : quelques déclarations de Rome

page 19 : doctrine catholique sur le baptême d'embryons, & jalons pour une liturgie

page 24 : syndrome post abortif (Dr Mango / Dr Mc All)

O Marie,

Aurore du monde nouveau, Mère des vivants, nous te confions la cause de la vie : regarde, ô! Mère, le nombre immense des enfants que l'on empêche de naître, des pauvres pour qui la vie est rendue difficile, des hommes et des femmes victimes d'une violence inhumaine, des vieillards et des malades tués par l'indifférence ou par une pitié fallacieuse.

Fais que ceux qui croient en ton Fils sachent annoncer aux hommes de notre temps, avec fermeté et avec amour, l'Evangile de la vie.

Obtiens-leur la grâce de l'accueillir comme un don toujours nouveau, la joie de la célébrer avec reconnaissance dans toute leur existence et le courage d'en témoigner avec une ténacité active, afin de construire, avec tous les hommes de bonne volonté, la civilisation de la vérité et de l'amour, à la louange et à la gloire de Dieu Créateur qui aime la vie ... (Jean-Paul II)

- PRIERE DE VOTRE ENFANT (EMBRYON) :

Comme chacun de vous, j'ai été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Participant ainsi à la Sagesse et à l'Amour incommensurable de mon Père, je suis appelé, comme vous, à être fécond et à me multiplier, à soumettre la terre et à dominer les autres créatures, à vivre et aimer, selon le plan d'amour de mon Père.

Enfant du Roi de l'univers dès le début de ma vie dans le ventre de ma mère, j'ai reçu de mon Créateur sa dignité et son caractère sacré.

Je suis inachevé mais les yeux de mon Père des cieux me voient déjà.

Je suis faible sans défense. Vous ne pouvez même pas entendre ma voix. Je suis entièrement livré, confié à votre protection et à vos soins. Je suis le fruit de vos entrailles.

Je suis l'embryon.

Aidez-moi, défendez-moi, protégez ma liberté et ma dignité d'enfant de Dieu.

Avec moi, priez notre Père commun, qu'il vous donne par son Esprit-Saint. La force et le courage de m'aimer, de défendre ma vie dès son début pour qu'une fois né à la lumière, avec vous, je puisse le louer.

Père, nous te prions.

## VEUX-TU GUERIR ?

Vous toutes qui êtes cruellement blessées dans votre chair et votre âme, parfois sans en avoir pris conscience, votre blessure est-elle irrémédiable? Vous êtes les victimes de la perversion des esprits, de circonstances malheureuses, de la scélératesse des hommes ou, tout simplement, des tourments des péchés en vous. Vous avez permis que l'on mette à mort, dans votre sein, un enfant que vous refusiez ou que l'on vous déniait. Allez-vous traîner tout au long de votre vie cette blessure sourde, lancinante, parfois cachée à vous-même, qui corrode l'esprit et empêche la joie de jaillir en vous comme aux premiers émois de votre cœur ?

Le mal peut se transmuier en bien. Grâce au repentir, porté et magnifié par une Eucharistie de réconciliation et de guérison, d'offrande à la Miséricorde, en attendant que l'Eglise l'officialise.

## LES ENFANTS NON-NÉS ?

Les Saints, la Sainte Eglise, semblent jusqu'à ces temps derniers ne pas s'être préoccupés de ce problème.

Pourquoi ?

C'est que pour l'Eglise, une chose était claire : un enfant mort sans baptême ( en particulier un enfant décédé en fausse couche, et donc aussi les enfants avortés sans que l'on se soit préoccupé de les ondoyer pour leur salut de leur vivant) n'est pas introduit à la Vision béatifique du Ciel; ils ne sont pas non plus au Purgatoire (ils n'ont pas de péché personnel à expier), ni bien sûr en Enfer; ils sont dans un état particulier d'attente... puisqu'ils ont, bien entendu, conservé leur âme immortelle créée par Dieu dès le sein maternel. Ce statut particulier d'attente, certains ont bien voulu l'appeler "les Limbes".

Ce mot réfère certes au "lieu" où, avant que la Rédemption du monde ne s'accomplisse sur le Golgotha par la Mort du CHRIST, se trouvaient toutes les âmes en attente décédées depuis Adam.

Car jusqu'à ce jour du Vendredi Saint, il n'existait encore ni Purgatoire, ni Ciel de Vision pour les "justes", ni Enfer pour les réprouvés issus d'Adam... Quand Jésus "descend aux enfers", c'est à Sa mort sur la croix, et l'expression du Credo désigne sous cette expression les fameuses limbes. Sur la croix sanglante Marie voit le cadavre de Jésus, dans la Croix glorieuse de son âme remplie de gloire, les justes et les hommes depuis les premiers jours de la création aperçoivent le rédempteur et le juge.

Alors, les justes sont introduits dans cette gloire du paradis où le Christ les introduit à l'intime de sa gloire; certains autres se rejettent loin de lui, comme ils l'ont fait leur vie durant en résistant à la volonté de Dieu, et c'est l'apparition de l'Enfer définitif; d'autres enfin qui ne sont pas assez prêts pour goûter la béatitude éternelle commencent un processus de purification au Purgatoire qui les rapprochera de plus en plus du Ciel des élus.

Depuis la mort et la résurrection de Jésus, le statut des limbes a donc disparu; du moins faut-il dire, que c'est le statut d'attente d'avant Jésus-Christ qui a disparu.

Mais voilà! Les enfants innocents non lavés de la tâche originelle et morts avant de naître se trouvent eux aussi dans un certain état d'attente. Le pape Pie VI a condamné l'hérésie janséniste qui leur refusait ce statut; c'est que les enfants non-nés ne peuvent être ni en Enfer, ni au Purgatoire, mais pas davantage au Paradis céleste puisqu'ils n'ont reçu aucune forme de Baptême:

- ni le baptême sacramentel qui ne leur a pas été administré.
- ni la justification par un acte de Foi qu'il ne leur a pas été possible de faire.

- ni par le Baptême de désir ( même si "le désir explicite de Baptême de la part des parents du vivant de l'enfant est considéré par certains théologiens comme valant Baptême pour l'enfant", ce n'est pas le cas pour l'immense majorité des enfants que nous considérons ici ).

- ni le Baptême de sang, car il faudrait pour cela que la mort ait été procurée par haine du Christ (par ex. si on tue un enfant dans le sein parce qu'on sait qu'il sera chrétien).

- ni le Baptême de grâce, dont Jean-Baptiste à la Visitation, Nicolas de Flue ou d'autres saints ont bénéficié avant même de naître.

Ces enfants sont donc après leur mort dans un état d'attente: ils sont "in via" (en pèlerinage); ils sont encore dans le temps.

On peut par là dire qu'il est encore au pouvoir de l'Eglise de les atteindre, puisque Jésus a donné à l'Eglise militante de secourir tous les hommes qui sont dans le temps.

Nombreux sont ceux pourtant qui écartent cette considération par ce qu'on appelle une ignorance affectée", disant par ex que « Dieu ne les rejette pas, puisqu'ils sont innocents », ou « qu'ils sont au ciel », ou encore « qu'on ne peut plus rien faire », et « qu'on ne respecte pas la doctrine de l'Eglise en disant qu'on peut quand même les baptiser sacramentellement » ( cette dernière affirmation est par ailleurs exacte)...

Pourtant, nous nous apercevons que dès que l'on se préoccupe de les retrouver et les aider dans leur détresse actuelle, de les retrouver pour les réintroduire dans la famille humaine, et plus particulièrement dans la communion des saints, il y a comme un soulagement chez les parents, l'entourage, les frères survivants; du côté des chrétiens il y a comme une constante du "sensus fidei" et de l'instinct de la charité, qui de même les pousse à prier et n'avoit de cesse que toute l'Eglise adopte pour leur aide, leur soulagement et leur incorporation dans la communion une liturgie adaptée et reconnue...

Bref, il s'agit d'expliquer comment on peut secourir ces enfants dans la détresse où ils se trouvent dans un cri silencieux qui perdure en eux après la mort.

En effet, l'enfant agressé dans le sein maternel connaît au moment du meurtre une angoisse et un cri silencieux de tout son être, et ce dernier, une fois la mort consommée, se prolonge en un cri de désespoir permanent, une sorte de souffrance ténébreuse incompréhensible; c'est la plus grande torture que Satan ait inventée pour se venger de l'innocence humaine; l'enfant abandonné, rejeté par sa mère et les siens, ignoré de l'humanité toute entière, inconsidéré par les prières explicites de l'Eglise (l'unique canal pourtant des secours de la grâce sur notre terre), va crier sa souffrance, son appel, sa douleur d'être privé de tout amour effectif et de la communion de la grâce de Dieu et de l'Eglise...

Et ce cri, ce désespoir-source, cette angoisse diffusée va s'accrocher à sa mère, à celui de ses frères et sœurs de complexion psychologique plus fragile, au médecin avorteur, aux lieux de sa malédiction (clinique, maison familiale, etc....).

Bref, voilà que cette victime va devenir "source de mal". N'est-ce pas là la raison pour laquelle le démon a un avantage définitif à ce qu'il y ait des milliards d'avortements? En effet, ces enfants deviennent source, en toute justice, de révolte, de coupure avec Dieu, de misères diverses (dépressions, schizophrénies, syndromes, cancers de toutes sortes, etc... ).

Ils engendrent par exemple le syndrome de l'avorteur: le médecin la première fois est-il de bonne foi? L'angoisse rémanente que l'enfant lui rappelle par la suite sans qu'il puisse savoir d'où elle provient, le ramène à l'acte (le criminel qui revient sur le lieu de son crime), et il va ensuite avorter par besoin, par instinct,

parfois dans une rage abortive incompréhensible: de plus en plus d'avortements naîtront de ce syndrome, cercle infernal, où l'on voit les âmes des enfants eux-mêmes être comme responsables (non coupables) et provoquer un malaise ténébreux.

Alors comment faire pour aider les enfants non-nés et morts sans baptême ?

Comment permettre à notre enfant, après qu'il a été chargé de la plus grande croix possible, puisse recevoir la plus grande grâce qui y correspond sûrement ?

Comment les chrétiens peuvent-ils, dans le pouvoir des clés que le Christ a confiées à l'Eglise, les atteindre pour au moins les arracher à cet état irrespirable pour lesquelles Satan organise ces sacrifices humains ?

Sans vouloir nous étendre, proposons, une approche d'amour en 7 étapes :

- Comme le bon samaritain, poser enfin son regard sur lui, voir son état, s'arrêter, sentir sa détresse.
- Commencer à le confier au Christ par une prière fervente et/ou par une Messe pour l'arracher à sa malédiction, qu'il ne puisse plus être source de mal.
- Le réintroduire dans une relation saine avec notre humanité: le réapprivoiser, en l'entourant d'une tendresse sensible qu'il n'a jamais connue, lui demander pardon, passer du temps pour que se crée entre lui et nous, progressivement, une proximité, une confiance, une intimité; le réengendrer affectueusement, maternellement, paternellement, et le mieux connaître, autant qu'il nous est possible
- Lui donner un prénom (qui est souvent "donné"); et le voilà réintégré dans la famille humaine...
- L'introduire à l'intérieur de notre prière, qu'à travers nous, son âme retrouve contact, je crois aussi réconciliation avec Dieu: le faire entrer dans nos actes religieux; credo, communions...
- C'est le moment de la cérémonie, où l'Eglise peut permettre que, d'exclu de la grâce, il soit admis à être plongé dans le rayonnement de la grâce eucharistique; s'il est possible, il est incorporé à la communion de l'Eglise, à la communion des saints, au Corps Mystique du Christ; il est confié explicitement au Cœur Eucharistique du Christ.
- Se réjouir de sa nouvelle mission en le consacrant à Marie, que sous l'autel, il reçoive la robe blanche et la lumière pour que son statut d'attente en quelque sorte devienne chrétien et fécond : prière, patience d'amour et pardon (Apocalypse, chap. 6, verset 11)

Certes, l'Eglise, on peut le penser, aurait dans le pouvoir des clés qui lui a été confiée l'autorité suffisante pour les proclamer officiellement martyrs, comme les saints innocents de Bethléem, du moins ceux qui sont morts par l'avortement provoqué...Il faudrait établir et définir pour cela en quoi c'est en effet par haine du Christ ou son Eglise, que ces meurtres massifs sont organisés. Cette proclamation les mettrait ipso facto au Ciel.

Mais l'Eglise a bien des hésitations. Parmi les raisons, il faut noter qu'il lui manque un préalable dans sa doctrine expresse: "à quel moment Dieu crée-t-il l'âme immortelle et spirituelle dans le processus embryonnaire ?".

Car comment généraliser des cérémonies pour des enfants dont l'Eglise est encore hésitante à définir qu'ils aient tous une âme spirituelle et immortelle, bref, pour des enfants dont certains n'existeraient peut-être pas ! ?

A Cotignac et en d'autres diocèses, l'occasion nous est offerte d'adopter ces victimes innocentes dans une demande d'expiation au cours d'une cérémonie couverte par un "ad experimentum" ALLELUIA ! (notes prises au cours d'une rencontre avec le Père Patrick.)

Note : Pour la première fois, Mgr André-Mutien Léonard, a présidé, le 1er décembre à Beauraing, "une messe de la Vie éternelle pour les tout-petits morts avant la naissance, dans "un esprit de paix, et d'espérance" précise-t-il. "Qui n'a pas été confronté à la mort d'un fœtus, à la suite d'une fausse couche ou d'un avortement, dans sa propre chair, dans sa famille ou chez des amis?" écrit l'évêque qui propose de porter sur ces situations un regard de foi, en rappelant l'importance que l'Église catholique attache à la conception de l'enfant.

Extrait "La Croix" 31 3 décembre 1998

TEMOIGNAGE : Depuis que j'ai cessé de pratiquer des avortements, ma vie s'est mise à fleurir. J'aime à nouveau mon métier. Des années de lutte et de culpabilité ont pris fin. Je me sens plus proche de Dieu.

Selon les termes de Jean-Paul II, le commandement divin : "Tu ne tueras pas"

a été remplacé par la formule humaine : "Tue et tu seras subventionné ! "

La loi sur la protection des animaux punit d'une amende de 600.000 francs et six mois de prison quiconque détruit un œuf d'aigle. Mais la destruction d'œuf humain est remboursée par l'état français.

Le sein maternel n'est plus l'asile le plus sûr comme l'écrivait Florian, mais l'endroit le plus dangereux du monde, puisque, pour 2.100 bébés qui naissent, 700 sont supprimés." (On peut se procurer le film du Dr Nathanson "le Cri silencieux" aux Editions du Parvis, CH-1648 Hauteville.)

\* \* \* \* \*

#### L'immolation

Texte composé par un gynécologue, cité par TILT n°18,

1er mai Par amour, mes parents, aujourd'hui, m'ont appelé à la vie

15 mai Mes premières artères apparaissent et mon corps se forme très rapidement.

19 mai J'ai déjà une bouche.

21 mai Mon cœur commence à battre.

22 mai je ne sais pas du tout pourquoi maman se fait tant de soucis.

28 mai Mes bras et mes jambes commencent à croître, je grandis et je m'étire.

8 juin A mes mains poussent des petits doigts.

16 juin C'est seulement aujourd'hui que maman a appris que j'étais là.

20 juin Maintenant c'est sûr, je suis une fille.

24 juin Tous mes organes se dessinent, je peux sentir la douleur.

6 juillet J'ai des cheveux et des sourcils.

8 juillet Mes yeux sont finis depuis longtemps, même si mes paupières sont fermées.

19 juillet Mon cœur bat magnifiquement, je me sens protégé.

20 juillet Aujourd'hui, maman me fait mourir...

Adieu, maman!

- PRIERE D'UNE FEMME VICTIME D'UN AVORTEMENT

Seigneur, mon Dieu, j'ai commis l'irréparable : j'ai permis que l'on immole en moi l'enfant que je refusais pour les raisons que tu connais. Me voici devant toi, Seigneur, blessée, désespérée.

Que dois-je faire ? Comment réparer ce malheur ?

Je viens à toi, Seigneur tu es infiniment bon, toi seul tu es le chemin de guérison.

Pardonne-moi d'avoir fait périr mon enfant, que tu as créé à ton image.

Accueille-le dans ton royaume. Je le désire ardemment.

Et après m'avoir pardonné, Guéris la blessure que je me suis infligée.

Unis mon cœur à celui de mon enfant.

J'ose le prier de m'appeler par le doux nom de maman, et je lui donne un prénom, pour qu'en moi il reste bien vivant.

C'est à ton Eglise que je demande instamment d'obtenir ton pardon et ma guérison.

Sous la protection de ta sainte Mère, je veux devenir, au-delà de mon malheur, une créature nouvelle selon ta promesse, Seigneur.

Amen

-Autres prières de la mère ou des proches pour l'enfant :

-Chapelet de la Résurrection :

- Le Signe de la Croix

- Le Credo, Le "Notre Père", 3 fois le Gloria

- À la place des "Notre Père" :

Âme du Christ, sanctifie-moi, Corps du Christ, sauve-moi.

Sang du Christ, enivre-moi. Eau du côté du Christ, purifie-moi.

Passion du Christ, fortifie-moi. Ô bon Jésus, exauce-moi.

Dans tes blessures, cache-moi. Ne permets pas que je sois séparé de toi.

De l'ennemi mauvais, protège-moi. À l'heure de la mort, appelle-moi.

Ordonne-moi de venir à toi, pour qu'avec tes saints je te loue dans les siècles des siècles. Amen.  
(Adaptation de l'Anima Christi de Saint Thomas d'Aquin)\*

- Puis, à la place des "Je vous salue Marie" 10 fois:

Seigneur Jésus-Christ, mets Ta Résurrection dans mon cœur

( ou dans le cœur de " (PRENOM DE VOTRE BEBE) ", si vous priez pour lui ).

- Le Chapelet "JESUS" : priez ce chapelet "JESUS" pendant DIX jours consécutifs (les dix jours consécutifs demandés sont en honneur des Plaies Sacrées de Jésus et des Plaies Mystiques de Marie) en exprimant vos intentions, et même les problèmes les plus ardues trouveront soulagement.

Commencez ainsi : "O Innocence Divine, viens triompher dans son Innocence crucifiée."

Sur les grains du Notre Père : "Cœurs Eucharistiques de Jésus et de Marie, je vous aime

"O Très Sainte Trinité, je vous adore !"

Et sur les grains des Je vous salue Marie, dites avec amour le Nom de : "J E S U S" ( "Par ce NOM toute chose est possible", et terminez le chapelet par l'invocation:

"Que le Très Saint Sacrement soit partout adoré !"

Prions avec Thérèse de Lisieux, Frère Marcel, Ste Faustine

Thérèse de l'Enfant Jésus : « à mes petits frères du ciel », 28 décembre 1896.

Depuis l'été 1896, Thérèse pense beaucoup aux Innocents.

En septembre elle peint une image souvenir de ses frères et sœurs morts bébés au verso de laquelle elle écrit : « Heureux ceux que Dieu tient pour justes sans les œuvres,

« car à l'égard de ceux qui font les œuvres la récompense n'est point  
comme une grâce, mais comme une chose due... » regardée

« c'est donc gratuitement que ceux qui ne font pas les œuvres sont

« justifiés, par la grâce, en vertu de la Rédemption dont Jésus-Christ est

« l'auteur ( St Paul aux Romains). »

Elle avait déjà écrit auparavant : « Le mérite ne consiste pas à faire ni à donner beaucoup,

« mais plutôt à recevoir et à aimer beaucoup » (LT 142)

Le poème qu'elle chantera pour la fête du 28 décembre proclame la miséricorde gratuite qui surabonde dans l'âme d'enfants qui n'ont jamais fait usage de leur volonté, et pour qui seul « le Sauveur a remporté la victoire ». Comme eux elle dit : « Je n'ai pas d'œuvres ! »... Grâce à eux, à l'approche de la mort, l'exemple des innocents lui épargne l'angoisse « des mains vides ». Cette pensée la ravit : « C'est justement ce qui fait ma joie,

« car n'ayant rien, je recevrai tout du Bon Dieu » (CJ 23.6.1)

Le poème montre comme elle les voit, dans « son amour extrême », mais elle n'en reste pas à cette imagerie : ce qu'elle en dit à Mère Agnès (CJ 21/26.5.9 ) montre que c'est à un univers spirituel que nous renvoie les fleurs, les étoiles, et le monde des fraîcheurs imagées, comme dans le cantique de Saint Jean de la Croix :

« Les saints innocents ne seront pas de petits

« enfants au Ciel : ils auront seulement les charmes indéfinissables de

« l'enfance, on se les représente 'enfants' parce que nous avons besoin

« d'images pour comprendre les choses spirituelles »

C'est pourquoi elle se met elle-même en scène dans ce poème grâce à cette « enfantine audace des petits » dans une ruse d'amour lui donnant force nouvelle, petite épouse, pour « caresser l'adorable Face de l'Époux ».

Les sœurs du Carmel lui demandent un chant, en cette fête des saints innocents, le 28 décembre.

La mère prieure accepte , mais dès qu'elle voit toute la communauté sous le charme, elle se fâche ; « tout cela », témoigne plus tard Mère Agnès, « ne peut que contribuer à entretenir l'orgueil de sœur Thérèse ».

Thérèse reste sereine ; toute petite désormais, comme ses innocents, elle n'a même pas « l'air de le sentir et d'en souffrir » (LT241 ).

La conclusion dévoile son désir et sa prière : que ces innocents puissent charmer le ciel,

que ces enfants d'un jour se voient joyeusement aimés par les tendres soins prodigués de notre Mère Eglise : et que par cette offrande, le Seigneur, versant sur eux la Rosée du Baptême , vienne les cueillir !!

Poème : A mes petits frères du Ciel (Air : La rose mousse ou bien : Le fil de la Vierge )

Heureux petits Enfants, avec quelles tendresses

Le Roi des Cieux

Vous bénit autrefois et combla de caresses

Vos fronts joyeux

De tous les Innocents vous étiez la figure

Et j'entrevois

Les biens que dans le Ciel vous donne sans mesure

Le Roi des Rois

Vous avez contemplé les immenses richesses

Du Paradis

Avant d'avoir connu nos amères tristesses

Cher petits Lys.

O boutons parfumés ! moissonnés dès l'aurore

Par le Seigneur

Le doux soleil d'Amour qui sut vous faire éclore

Ce fut son Cœur !

Quels ineffables soins, quelle tendresse exquise

Et quel amour

Vous prodigue avec soin notre Mère l'Eglise

Enfants d'un jour !

Dans ses bras maternels, vous fûtes en prémices

Offerts à Dieu

Toute l'Eternité, vous ferez les délices

Du beau Ciel bleu

Enfants, vous composez le virginal cortège

Du doux Agneau

Et vous pouvez redire, étonnant privilège

Un chant nouveau !

Vous êtes sans combat parvenus à la gloire

Des conquérants :

Le Sauveur a pour vous remporté la victoire

Vainqueurs charmants

On ne voit point briller de pierres précieuses

Dans vos cheveux

Seul le reflet doré de vos boucles soyeuses

Ravit les Cieux...

Les trésors des élus, leurs palmes, leurs couronnes

Tout est à vous

Dans la sainte Patrie, Enfants, vos riches trônes

Sont leurs genoux...

Ensemble vous jouez avec les petits anges

Près de l'Autel

Et vos chants enfantins, gracieuses phalanges

Charment le Ciel

Le Bon Dieu vous apprend comment Il fait les roses

L'oiseau, les vents

Ici-bas nul génie ne sait autant de choses

Que vous, Enfants !...

Du firmament d'azur soulevant tous les voiles

Mystérieux

En vos petites mains vous prenez les étoiles

Aux milles feux,

En courant vous laissez une trace argentée

Souvent le soir

Quand je contemple ici la blanche voie lactée

Je crois vous voir...

Dans les bras de Marie après toutes vos fêtes

Vous accourez

Sous son voile étoilé cachant vos blondes têtes

Vous sommeillez.

Charmants petits Lutins,votre enfantine audace

Plaît au Seigneur

Vous osez caresser son Adorable Face.....

Quelle faveur !...

C'est vous que le Seigneur me donna pour modèle

Saints Innocents

Je veux être ici-bas votre image fidèle

Petits Enfants.

Ah ! daignez m'obtenir les vertus de l'enfance

Votre candeur,

Votre abandon parfait, votre aimable innocence

Charmement mon cœur.

O Seigneur ! Tu connais de mon âme exilée

Les vœux ardents

Je voudrais moissonner, beau Lys de la vallée

Des Lys brillants

Ces boutons printanniers, je les cherche et les aime

Pour ton plaisir

Sur eux daigne verser la Rosée du Baptême

Viens les cueillir.....

Thérèse de l'Enfant Jésus

Méditons avec le Frère Marcel

Comme en écho de sainte Thérèse, et la parole de Jésus : « Laissez venir à moi les petits enfants, ne les empêchez pas », nous lisons dans les « écrits spirituels de Van ces notes admirables :

« Si mon Père du Ciel révélait au monde jusqu'à quel point Lui est agréable une âme d'enfant, il est probable que le monde reconnaîtrait cet enfant comme roi de l'univers » (256)

« L'âme des enfants est un temple parfaitement pur où habite la Sainte Trinité. C'est pourquoi quiconque scandalise l'un de ces petits...enlève à la Trinité un temple magnifique » (254)

« Fais connaître aux enfants le Royaume des Cieux, (...) bienheureux sont ils de recevoir cet héritage les mains vides » (236)\*

« Les enfants sont vraiment comme des livres toujours ouverts où tous les hommes peuvent apprendre la conduite à tenir à l'égard de leur vrai Père du Ciel »(257)

« L'Amour miséricordieux a réservé aux enfants une part magnifique. Ils n'ont rien d'autre à faire que de l'accueillir ».(235)

[E-21 0-c et suivants] : 24 juillet 1946, Au sujet des enfants morts sans baptême d'eau

Lorsqu'il écrit le texte suivant, dans les Colloques, le Frère Marcel est au noviciat des CSS-R à Hanoi' ; il a 18 ans. Ses préoccupations d'alors rejoignent celles de Thérèse, sa grande sœur spirituelle. Elles deviennent, en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle, d'une brûlante actualité. Le Saint Père y a répondu dans son encyclique " Evangelium vitae " au § 99. et le Catéchisme de l'Eglise Catholique évoque au 1261 les enfants morts sans baptême

Il y a quelques jours, en regardant le petit calendrier alphonisien fixé au babillard, j'y ai lu une citation de saint Alphonse, affirmant que les enfants morts sans baptême n'ont à endurer aucun supplice...A ce propos, je me rappelle qu'une fois, probablement durant l'oraison, songeant aux enfants qui meurent avant d'avoir reçu le baptême, je me demandais si plus tard ils pourraient aller au ciel.

Je me disais aussi: s'ils ne peuvent aller au ciel, est-ce qu'ils devront être privés de la vision de leur vrai Père durant toute l'éternité? Dans mon esprit, je ne cessais de me poser ces questions, et j'étais bien triste. Je pensais: Etre l'apôtre particulier des enfants et ne pouvoir rien faire actuellement pour sauver ces âmes. C'est là une chose qui m'est très pénible, d'autant plus que, en ce moment même un très grand nombre d'enfants meurent sans avoir reçu le baptême. Où trouver des prêtres en nombre suffisant pour aller baptiser à temps ces enfants sur le point de mourir...?

Je levai alors mon regard vers Jésus au tabernacle, et ce regard l'a amené à me répondre clairement, ce qui a été pour moi une très grande consolation. Alors le petit Jésus me posa cette question:

« Petit frère, te voilà triste? Mais pourquoi cette tristesse? Si notre vrai Père du ciel, dans Sa Bonté, veut que la voix de ces petits enfants s'unisse à la voix des anges pour le louer dans le ciel, qu'y a-t-il de difficile à cela ?

« Rappelle-toi bien ceci: naturellement, les petits enfants, n'ayant pas encore l'intelligence, n'ont pas non plus de volonté. L'intelligence sert à comprendre si une chose est bonne ou mauvaise, et la volonté à agir conformément à ce que comprend l'intelligence. Ces deux facultés sont les plus nécessaires. Or ces facultés nécessaires, les enfants ne les possèdent pas encore. Ainsi donc, il faut maintenant qu'une autre volonté prenne place dans le cœur de ces petits enfants, et si cette volonté agit d'une façon conforme au bien (à la droite raison), c'est tout comme si ces petits enfants agissaient eux-mêmes.

«Cependant, pour que cette volonté produise son effet il faut qu'elle agisse de façon conforme au bien, conforme à la vérité même. Si au contraire elle agit d'une façon opposée au bien, opposée à la vérité, cette volonté ne produit pas son effet (demeure inefficace).

« Maintenant, tout ce que tu as à faire, c'est de placer ta volonté dans le cœur des petits enfants, et alors, eux aussi appartiendront aussitôt à la Sainte Eglise. Et s'ils viennent à mourir avant l'usage de la raison, ils monteront quand même au ciel avec moi, parce qu'ils ont ta volonté qui agit en eux. Et puisque tu as la volonté de croire tout ce que la Sainte Eglise enseigne à croire, et aussi la volonté de m'aimer...il se fait que ces enfants ont eux aussi la même volonté que toi, de sorte que leur âme m'appartient entièrement, qu'elle appartient à la Sainte Eglise. Bien que ces enfants ne connaissent rien il y a cependant en eux la volonté d'un autre qui connaît, de sorte que, tout en ne connaissant pas, il se fait qu'ils connaissent.

« Petit frère, comprends-tu cela? Offre-moi ta volonté, et moi, je la mettrai dans l'âme des petits enfants qui vivent sur cette terre...A partir de maintenant tu as donc la certitude que tous les petits enfants m'appartiennent déjà.

« Petit frère, cette manière de vouloir que je viens de te révéler est quelque chose de nouveau. Jusqu'à présent, les petits enfants étaient également sauvés grâce à ce procédé, sans que les hommes n'en soupçonnent rien. Allons, petit frère, chasse la tristesse et sois joyeux n'est-ce pas? Vu que tu es l'apôtre des enfants, il était nécessaire que tu connaisses ces choses.

« Les enfants sauvés de cette manière sont baptisés dans l'amour même. Il leur est donné de confesser la foi dans l'amour, et cet acte d'amour ils le posent au moyen de la volonté.

Marcel : Ainsi, il n'y aurait donc actuellement aucun enfant dans les limbes ?

Jésus : Ce n'est pas ce que j'ai l'intention de dire. Après ma mort, je suis descendu dans cette prison des ancêtres de sorte que la vraie lumière y a déjà pénétré...

Marcel : S'il en est comme tu l'as dit, les gens n'auraient qu'à demeurer chez eux...et mettre leur volonté dans le cœur des enfants, sans avoir besoin d'aller les baptiser. Que penses-tu de cela petit Jésus ?

Jésus : Agir ainsi, ce ne serait pas vouloir vraiment. Pour qu'il y ait vraie volonté efficace, il faut, quand le baptême d'eau est possible le conférer réellement aux enfants. Si l'on se contentait de vouloir tout en demeurant chez soi, comment pourrait-on appeler cela volonté ? ...

Jésus à Sainte Faustine

( 6ème jour de sa Neuvaine de la Miséricorde ) :

Jésus :

« Amène moi les âmes douces et humbles ainsi que celles des petits enfants :

« immerge les dans l'océan de ma Miséricorde.

« Elles ressemblent le plus à mon Cœur, ce sont elles qui me fortifièrent en ma douloureuse agonie.

« Je les ai alors vues tels des anges terrestres, veillant sur mes autels.

« sur elles je verse donc à flots mes grâces..... »

Prière :

« Très Miséricordieux Jésus, qui avez dit : apprenez de Moi que je suis doux et humble de cœur

« recevez dans la demeure de votre Cœur très Miséricordieux les âmes douces et humbles

« et celles des petits enfants.

« Ravissant les Cieux entiers, elles sont comme un bouquet odoriférant devant le Trône divin,

« où Dieu se délecte du parfum de leurs vertus

« faites qu'elles demeurent constamment dans votre Cœur, chantant sans cesse

« l'hymne de l'Amour et de la Miséricorde de Dieu »

Pater... Ave... Gloria...

« Père Eternel, jetez un regard de compassion sur les petits enfants et sur toutes les âmes douces et « humbles, qui sont devenues les plus semblables à votre Divin Fils, et qui Vous réjouissent, Vous, « le Père de la Miséricorde, en exhalant le parfum de leurs vertus au pied de votre Trône.

« Nous Vous le demandons, par la joie que vous procurent ces âmes, bénissez nous et bénissez le « monde entier, afin que nous puissions honorer éternellement votre Divine Miséricorde ...Amen »

#### LETTRE OUVERTE A UN CŒUR DE PERE

L'Eglise comme l'humanité est en crise, je sens très fortement la responsabilité du sacerdoce et de l'épiscopat devant Dieu et en même temps notre désarroi: mais que devons-nous donc faire? J'interroge sur ce point depuis mon ordination bien des fidèles, des confrères et parfois des évêques, et même des personnes réputées éclairées par Dieu: pourquoi tant de difficultés, de jalousies dans le peuple de Dieu, de crises de vocations, qu'y a-t-il que nous devons faire pour que le Seigneur nous redonne vie? Pour les saints et les pauvres, pour le sensus fidei des croyants, pour l'intuition unanime des consacrés, la réponse est à trouver dans le problème non résolu de la défense pour la Vie.

Laissez-moi imaginer comment la Vierge Marie pourrait formuler la question:

« L'Eglise de mon Fils est en crise, certes, et sa crise s'aggrave de jour en jour... Et, c'est à cause de l'avortement et des enfants abandonnés sans la grâce du baptême... L'Eglise de mon Fils devrait relire à leur sujet la parabole du Bon Samaritain... Dieu attend de mon Eglise qu'elle accepte d'être le Bon Samaritain des enfants qui ont été tués et de ceux qui sont morts sans baptême avant de pouvoir croire... »

« Certes, elle dit sa réprobation face à ces actes de mort; certes elle voudrait empêcher que l'innocence soit ainsi assassinée au berceau, certes elle est impuissante à lutter directement contre des lois de mal; certes elle prie et demande pardon par le Sang de mon Fils... Mais elle ne fait pas l'unique chose que Dieu la presse de faire: elle ne se préoccupe aucunement de la souffrance de ces enfants après leur mort, elle ne veut même pas les considérer sur le bord du chemin dans le cri silencieux d'une agonie et d'un appel presque sans espoir; elle est le Lévitte qui passe, elle est le scribe théologien qui passe, elle est l'homme pieux pharisien qui passe, qui disent tous que le crime est déjà fait et qu'il n'y a plus rien à faire pour leur secours !!

« Elle doit croire et dire très nettement qu'ils ont été créés par Dieu dès la lère cellule, que leur âme spirituelle et immortelle est là, en attente de Père et de Mère sur le bord du chemin. Elle doit accepter d'entendre leur cri silencieux, de regarder dans leur direction résolument, de découvrir et panser leurs blessures, de les prendre en charge sur son humble monture, de les amener à la Bergerie de la Communion des Saints, de laisser pour elle la chaleur de la grâce et l'argent du rayonnement eucharistique en attendant que leur guérison soit totale: que mon Fils revienne pour les introduire à Son Retour dans la Vision béatifique avec tous les élus !

« Tant que mon Eglise fera ses œuvres sans cette Foi féconde, tant qu'elle vivra sa Foi sans cette œuvre d'Amour, elle diminuera, perdra de plus en plus ses prêtres et le troupeau qui lui reste, sa culture et son rayonnement et toute sa fécondité. Mon Fils ne veut pas la laisser croire qu'il la bénit tant soit peu si elle refuse encore d'ouvrir son Cœur et de redonner Vie et espérance à ces myriades en les recueillant dans son Sein.

« Le jour au contraire très proche où enfin elle donnera leur nom, leur dignité et leur vocation à ces enfants pour les réengendrer à la paix, à l'affection divine et à la prière, au pardon et à la force patiente, à la participation au 'Maranatha' de l'Église militante, ce jour-là, on verra disparaître l'avortement de cette terre parce que les ennemis de Dieu eux-mêmes feront tout pour éviter que ces myriades agrandissent aussi vite le nombre des saints. »

Le plus simple pour moi était de laisser imaginer comment le cœur de notre Mère pourrait parler, c'est plus facile à comprendre, à dire et faire passer. Devant cette évidence, mon cœur paternel et sacerdotal retrouve sa force amoureuse première. Comme je voudrais que mes confrères en Jésus prêtre entendent ce cri de Soif du Christ et le cri de ces enfants qu'il découvre être ses propres enfants...

( notes prises au cours d'une rencontre avec le Père. P.)

\* \* \* \* \*

#### QUELQUES DECLARATIONS DE ROME

-Actes du Pape Jean Paul II :

Discours à l'Assemblée générale de l'Académie pontificale pour la Vie :

J-P.II a reçu en audience, le 24 février, les participants à la quatrième Assemblée générale de l'Académie pontificale pour la Vie, qu'il a créée le 11 février 1994. Il a prononcé l'allocution suivante :

1. En vous adressant à tous mes salutations, membres ordinaires et correspondants de l'Académie pontificale pour la Vie, je voudrais exprimer mes vifs remerciements à votre président (...)

L'ambiguïté d'un merveilleux parcours scientifique

2. Je suis heureux que vous ayez inscrit à l'attention de votre quatrième Assemblée générale le Thème : " Génome humain : personne humaine, et société de l'avenir ". Dans le merveilleux parcours qu'accomplit l'esprit humain pour connaître l'univers, l'étape que l'on enregistre au cours de ces années dans le domaine génétique est particulièrement importante, parce qu'elle mène l'homme à la découverte des secrets les plus intimes de sa corporalité. Le Génome humain est comme le dernier continent qui soit maintenant exploré (...)

3. Ces conquêtes révèlent toujours davantage la grandeur du Créateur, parce qu'elles permettent à l'homme de constater l'ordre inscrit dans la création et d'apprécier les merveilles de son corps et de son intelligence, dans laquelle, en une certaine mesure se reflète la Lumière du Verbe "par qui tout a été créé" (Jn 1,3)

(...)Aussi votre Académie pour la Vie a-t-elle bien fait de centrer sa réflexion sur les découvertes actuelles dans le domaine du génome humain, voulant par là, mettre à la base de son travail un fondement anthropologique qui repose sur la dignité même de la personne humaine.

La dignité anthropologique du génome

4. Le génome apparaît comme l'élément structurant et constructif du corps en ses caractéristiques tant individuelles qu'héréditaires: il marque et conditionne l'appartenance à l'espèce humaine, le lien héréditaire et les notes biologiques et somatiques de l'individualité. Son influence dans la structure de l'être corporel est déterminante dès le premier instant de la conception jusqu'à la mort naturelle. C'est sur la base de cette vérité intérieure du génome, déjà présente au moment de la procréation où les patrimoines génétiques du père et de la mère s'unissent que l'Eglise s'est donnée pour tâche de défendre la dignité humaine de tout individu dès le premier instant où il surgit.

En effet, l'approfondissement anthropologique porte à reconnaître que, en vertu de l'unité substantielle du corps et de l'esprit, le génome humain n'a pas seulement une signification biologique; il est porteur d'une dignité anthropologique, qui a son fondement dans l'âme spirituelle qui l'envahit et le vivifie. Il n'est donc pas permis de réaliser quelque intervention que ce soit sur le génome, qui ne viserait pas au bien de la personne, comprise comme unité de corps et d'esprit. De même, il n'est pas permis d'opérer une distinction entre les sujets humains d'après d'éventuels défauts génétiques remarqués avant ou après la naissance.

5. L'Eglise catholique, qui reconnaît que l'homme racheté par le Christ est sa route (cf Enc. *Redemptor hominis*, 14), insiste pour que soit assurée aussi par la loi, la reconnaissance de la dignité de l'être humain comme personne dès le moment de sa conception. Elles invitent en outre tous les responsables politiques et les scientifiques à promouvoir le bien de la personne par le moyen de la recherche scientifique destinée à mettre au point d'opportunes thérapies également dans le domaine génétique, pourvu qu'elles apparaissent praticables et exemptes de risques disproportionnés. Cela est possible - et les scientifiques eux-mêmes le reconnaissent - dans les interventions thérapeutiques sur le génome des cellules somatiques, mais non pas sur celui des cellules germinales et de l'embryon précoce (...)

6. Sous cet angle, l'on doit dénoncer l'apparition et l'expansion d'un nouvel eugénisme sélectif qui provoque la suppression d'embryons et de fœtus affectés par une maladie. On justifie parfois cette sélection par des théories non fondées sur la différence anthropologique et éthique des différents degrés de développement de la vie prénatale: soi-disant "gradualité de l'humanisation du fœtus". Parfois on en appelle à une conception erronée de la qualité de la vie qui devrait, dit-on, l'emporter sur le caractère sacré de la vie. À cet égard, on ne peut pas ne pas demander que les droits proclamés par les Conventions et Déclarations internationales sur la protection du génome humain, et plus généralement sur le droit à la vie, aient pour destinataire tout être humain dès le moment de la fécondation, sans discriminations, que celles-ci soient liées aux imperfections génétiques ou à des défauts physiques, ou qu'elles concernant les différentes périodes de développement de l'être humain. (...)

7. Plus s'accroissent la connaissance et le pouvoir d'intervention, plus grande doit être la conscience des valeurs qui sont en jeu. (...) En invoquant sur vos travaux l'assistance divine pour un service toujours plus incisif et efficace de la cause fondamentale qu'est la vie humaine, je vous bénis de tout cœur.

(Texte original italien dans l'Osservatore Romano du 28 février. Extrait sur la documentation catholique n°2179 du 05/04/98)

- Encyclique EVANGELIUM VITAE :

" Vous vous rendrez compte que rien n'est perdu et vous pourrez aussi demander pardon à votre enfant qui vit désormais dans le Seigneur ".(numéro 99 de la traduction du texte latin en Français de ENCYCLIQUE EVANGELIUM VITAE: 25 MARS 1995)

Cette phrase française correspond au texte latin suivant que le Vatican a publié dans les ACTA APOSTOLICAE SEDE (N° du 02 mai 1995 de sa revue officielle):

Infantem autem vestrum potestis Eadem Patri Ejusque Misericordiae cum Spe committere.

qui signifie: " Vous pouvez confier avec espérance votre enfant au Père et à Sa Miséricorde "

-VATICAN : (L'âme est déjà présente dans l'embryon.) :

1/A l'acad. pont des sciences/ OSS.ROM. 30-11-93 / Chaque être humain doit être considéré et respecté comme une personne dès le moment de sa conception, constituée d'un corps et d'une âme spirituelle et ayant valeur intrinsèque : tel est pour l'Eglise le principe qui guide le développement de la recherche (20/11/93)

2/Acad pont pour la vie, cf article figaro février 97 : L'évêque Javier Lozano Barragan, président de l'académie pontificale ,pour la vie, a affirmé que l'âme était déjà présente dans le zygote, l'œuf fécondé : Dans l'unité biologique de l'embryon, nous trouvons déjà la personne humaine, même si non encore épanouie dans ses capacités. L'âme a un rôle fondamental.

3/Evangelium vitae, 25/3/95, n°60- Certains tentent de justifier l'avortement en soutenant que le fruit de la conception, au moins jusqu'à un certain nombre de jours, ne peut pas être considéré comme une vie humaine personnelle. En réalité, dès que l'ovule est fécondé se trouve inaugurée une vie qui n'est ni celle du père, ni celle de la mère, mais un nouvel être humain qui se développe pour lui-même ...

& n°61- (Dieu) le voit alors qu'il n'est encore que petit embryon informe...dont les jours sont comptés et dont la vocation est déjà consignée dans le Livre de la vie

4/ Donum vitae & Catech 2258 : La vie humaine est sacrée parce que dès son origine elle comporte l'action créatrice de Dieu et demeure pour toujours dans une relation spéciale avec le Créateur, son unique fin.

5/Foi catholique, Dumeige p.158 . Doctrine 1 Magistère de l'Eglise sur l'homme :

L'âme humaine est créée par Dieu n°235 ; 247

Dès le moment de sa conception n°261 ; 262

Elle est immortelle n°267

Et forme substantielle du corps humain n°265 ; 267

6/Réponse de la Cong pro doctrina fidei à la demande des évêques ( visite limina Provence – Côte d'azur 1997), demandant une définition à Rome de la date de l'infusion de l'âme spirituelle dans le processus embryonnaire :

Si l'âme est le principe vital et la forme d'un corps dont la science révèle l'humanité et l'existence individuelle dès le premier instant, on ne voit pas comment ce corps pourrait subsister, et encore moins se développer, sans une âme humaine.

7/ Pour mémoire, Catéchisme 1711 : Dotée d'une âme spirituelle, d'intelligence et de volonté, la personne est dès sa conception destinée à la béatitude éternelle

8/...et SURTOUT JEAN PAUL II : " Le génome humain est porteur d'une dignité anthropologique qui prouve son fondement dans l'AME SPIRITUELLE QUI L'IMPREGNE ET LE VIVIFIE" (IVe Assemblée à Rome, Acad. pont. p. la Vie 24 fév. 1998 - Doc. 2179 - 05 avril 1998)

9/Père Joseph Perrin o.p. : "Des confidences qu'a pu me faire Marthe Robin, deux m'ont marqué particulièrement. L'une concerne sa prière avec les âmes des enfants privés de la vie par avorte-ment en

faveur de leurs parents. Elle nous confiait: "Ce n'est pas une idée, je les ai vus". (Comme un veilleur attend l'aurore, Cerf 1998, p. 163)

## DOCTRINE

LES NOUVELLES VIES HUMAINES, EMBRYONS ET ENFANTS, ONT DROIT A RECEVOIR LE BAPTÊME, C'EST UN DEVOIR DE LE LEUR ADMINISTRER S'ILS SONT EN DANGER DE MORT

D'après "la vie humaine" Nov. 96 (imprimatur & nihil obstat: c'est la pensée de l'église)

JESUS VEUT QUE TOUS LES HOMMES SOIENT BAPTISES: Jésus a donné à l'église l'ordre de baptiser tout homme.

L'Eglise a toujours considéré la nécessité du Baptême pour le salut, de sorte qu'en cas de risque de mort, même les parents, médecins.. non-chrétiens pouvaient administrer le Baptême, de sorte que Dieu fasse à l'enfant le Don du Saint-Esprit qui "incorpore" au Christ tous ceux qui sont baptisés. Une ressemblance avec Lui est alors imprimée dans leur âme, appelée" caractère du Baptême, qui ne sera jamais effacée, l'incorporation au Christ les lave de la tache du péché originel, de sorte qu'ils sont rendus dignes de participer à sa Résurrection et à sa Glorification.

L'EGLISE DEMANDE DE TOUT FAIRE POUR BAPTISER LES NOUVELLES VIES HUMAINES EN DANGER DE MORT A L'AUBE DE LEUR NAISSANCE:

Le baptême des ovules humains fécondés et des embryons... La maman ou la personne qui l'assiste asperge toute la masse gélatineuse perdue, et lorsque l'eau coule, elle dit : "Si tu en es capable, (prénom), je te baptise au nom du Père du Fils et du Saint-Esprit"

Le baptême des fœtus avortés : il faut faire l'impossible pour les baptiser (Droit Canon 871). On administre de la même manière que décrit ci-dessus (Droit Canon, Ed Pie Bénédictine 747)

Le Baptême dans le sein maternel : s'il est possible de croire que l'enfant pourrait mourir avant de naître, il faut le baptiser dans le sein de la maman (DC.PB746) et si l'enfant ne se présente pas par la tête, le Baptême doit être administré sous condition ("si tu en es capable ...")

-LES EMBRYONS MORTS A L'AUBE de leur vie sans avoir reçu le BAPTÊME:

Le destin des enfants non nés et morts sans avoir reçu la grâce du Baptême: des sentiments de tendresse nous saisissent, parce que ce sont des créatures qui n'ont pas de péché personnel, et elles sont victimes d'un destin mystérieux. Si l'Eglise n'a pas prononcé une doctrine définie, elle enseigne cependant:

- l'impossibilité pour ces nouvelles vies humaines de participer à la Gloire du Paradis, parce que leurs âmes restent entachées du péché originel

- leur statut d'attente dans ce que certains appellent les Limbes ( Innocent III, Lettre adressée à l'Archevêque d'Arles, et Pie VI, Bulle "Auctorem Fideli")

- Un document du Saint-Office également estime "manquant de fondements doctrinaux solides" les opinions donnant une vision optimiste au sujet des enfants morts sans avoir reçu le Baptême (AAS50, 1958, &114)

- Une instruction de la Congrégation de la Doctrine de la Foi spécifie (20 oct. 1980) que "l'église ne connaît d'autre voie que le Baptême pour assurer, avec certitude, aux petits enfants l'accès à la Béatitude éternelle"

- Le Catéchisme de l'Eglise Catholique (n°1261) enfin explique que l'Eglise se doit de confier à la Miséricorde de Dieu les petits enfants qui meurent sans avoir reçu le Baptême, qu'elle espère en leur salut éternel, mais incite les catholiques à faire l'impossible pour les baptiser quand il est encore temps "Pour les enfants morts sans Baptême, l'Eglise ne peut que les confier à la miséricorde de Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés, et la tendresse de Jésus envers les enfants qui Lui fait dire: "Laissez les venir à moi, ne les empêchez pas", nous permettent d'espérer qu'il y a un chemin de Salut pour les enfants morts sans baptême."

- D'autres références sur ce thème : le Droit Canon 867, 868 ...

Dans ces appels adressés aux parents, il y a aussi un appel au personnel médical chrétien, afin que celui-ci baptise les enfants à naître ou les nouveau-nés, et même les nouvelles vies avortées et les embryons, dans la mesure du possible: il n'est pas possible en effet de se fonder sur une espérance de Salut futur (au jugement dernier...?) pour les enfants non-nés ou nés sans avoir été incorporés au corps mystique du Christ, cette espérance ne constituant aucunement une certitude. Se fonder sur cette espérance pour négliger de donner le Baptême serait un abus très grave et se méprendre sur la Doctrine de l'Eglise Catholique.

Cérémonies pour la justification des enfants non-nés, morts sans baptême

Jalons pour une liturgie simplifiée

( catéchisme simple des éléments doctrinaux suffisants qui fondent cette liturgie)

Question n°1 : Pourquoi ne peut-on pas baptiser des enfants avortés ?

I- L'Eglise admet la notion de baptême de désir ainsi formulé : « Le désir de baptême de la mère enceinte vaut baptême pour l'enfant du vivant de l'enfant » (Scheeben)

Les conditions de cette justification d'un enfant mort sans baptême sacramentel

peuvent se résumer à 3 éléments :

- a) Relation physique naturelle de la mère à l'enfant
- b) Actualisation du désir de baptême de la mère et/ou du père de l'enfant ; il faut que ce désir du baptême soit bien explicite, manifeste, réel
- c) L'enfant doit être encore vivant lorsque s'exprime ce désir, avant qu'il ne décède

II- Or, l'Eglise, avant la mort effective de ces enfants abandonnés, oubliés (car ne pas désirer le salut d'un enfant, c'est l'oublier), tués, prie, agit, et acte l'Eucharistie en désirant le salut de ces enfants. Elle prie pour les vivants et pour les morts à chaque Sacrifice eucharistique. Elle dépose dans le Cœur eucharistique du Christ, du vivant même de ces futurs enfants avortés ce désir du baptême, lequel demeure présent potentiellement dans le Cœur eucharistique du Christ qui lie temps et éternité à chaque messe.

III- De sorte que l'Eglise, à Elle seule, à travers une simple eucharistie, ne peut pas appliquer cette « justification » aux enfants : il lui manque, en effet, cette relation parentale physique naturelle à l'enfant

IV- Les parents, et/ou la famille et les proches, ont, eux, cette relation physique naturelle, et leur responsabilité (à la prière de l'Eglise, de la Vierge Marie, et de leur enfant souffrant là où il se trouve) peut se réveiller dans la conscience de leur faute et de leur mission divine de parents responsables chrétiens.

V- Mais l'efficacité dans l'ordre de la justification de leur enfant est inopérante, puisque l'enfant est désormais mort

Question n°2 : Comment rendre opérants ces désirs de baptême de l'Eglise et des parents, tous deux inopérants à l'état séparé ?

I- Par le repentir, l'amour retrouvé et renouvelé des parents pour leur enfant innocent, et par l'Eucharistie, pour conjoindre ensemble en un seul acte dispositif d'une justification par la grâce les trois éléments indispensables à celle-ci mais qui ont été séparés dans le temps.

II- Célébrer à nouveau l'Eucharistie à cette intention :

a) De faire rejaillir le désir de Baptême qui fut actué du vivant de l'enfant par l'Eglise avant qu'il ne décède, désir présent à l'état d'attente dans le Cœur eucharistique du Christ, réactué aujourd'hui après la mort de l'enfant

b) D'y conjoindre le repentir et le pardon des parents, qui réadoptent leur enfant à l'intérieur de ce désir de baptême qui date de son vivant et qui est encore conservé dans le Cœur eucharistique du Christ( cf. aussi question n°6 , VI )

c) Consacrer définitivement ces enfants à la Très Sainte Trinité et au Sang Précieux du Christ Rédempteur , pour que se réalise pour eux l'incorporation à la grâce du salut.

Question n°3 : Quels sont les éléments constitutifs qui doivent être signifiés dans cette liturgie ?

I- L'Eucharistie, pour la réactualisation du désir de salut baptismal que les membres de l'Eglise ont exprimé du vivant des enfants

II- L'eau lustrale, pour la purification par l'élément de l'eau, pour exprimer le pardon mutuel, la purification donnée à la manifestation du repentir des parents, sorte de baptême de Jean Baptiste en attendant l'Heure du Christ

III- Cierge allumé et nomination pour manifester le désir commun de l'incorporation à la grâce de la justification, prendre quelques éléments symbolisant la cérémonie du baptême, en n'oubliant jamais ni l'importance du nom donné, ni la lumière de la Foi, ni le credo

IV- L'acte de contrition, pour bien manifester le retour, la contrition des parents, et celle des représentants de l'humanité, et même de l'Eglise, qui ont tant tardé à se pencher sur l'âme déchirée des innocents abandonnés par tous

V- L'intention du ministre du Saint Sacrifice, intention de sanctification et d'incorporation à la grâce de l'Eglise ; le prêtre doit être très explicite quant à son intention d'appliquer la grâce de la justification aux enfants qui l'attendent silencieusement après une mort « innocente »

Question n°4 : Cette question appartient-elle au pouvoir confié par Jésus-Christ à son Eglise ?

I- Il faut ici expliquer toute la question de la rencontre du baptême de désir et du baptême de sang. Le martyre, baptême de sang est fondé lorsque l'on a :

a) Mise à mort d'un fils de Dieu

b) Mise à mort dont la cause efficiente principale est la haine du Christ et/ou de son Corps mystique qu'est l'Eglise

Ainsi les saints Innocents fêtés le 28/12 sont proclamés par l'Eglise martyrs en raison de leur mort par haine du Christ

II- Après le Concile Vatican II qui met en pleine lumière le sacerdoce royal et le caractère intégral du Corps mystique de l'Eglise à travers la proclamation de Marie Mère de l'Eglise, c'est le temps de définir un statut pour les nouveaux innocents tués par haine du Christ et de l'Eglise ( cf. question n° 6, I & VI ).

III- Mais l'avortement est-il un crime perpétré par haine de l'Eglise ? Oui, aux titres suivants :

a) Leur cause efficiente principale : la haine homicide de Satan, dont le premier motif est la haine ( du Christ, Dieu fait innocent et enfant de l'homme) de l'enfance innocente de l'homme embrassée par le Christ dans son Incarnation

b) Leur cause efficiente seconde : la haine de l'enseignement permanent de l'Eglise, seule institution dans le monde des hommes qui adopte, aime, et défend l'humanité sans défense dans l'embryon humain. L'avortement ( propagandes, idéologies, organisation ) est un des éléments les plus effiacés qui permettrait la disparition de la culture judéo-chrétienne et surtout de la crédibilité de l'enseignement du Christ et de l'Eglise sur la Vie

c) Leur cause finale : l'intention des militants idéologiques du massacre des nouveaux innocents semble être principalement l'instauration d'une culture nouvelle sans Dieu, de l'homme sans l'Eglise

IV- Ces éléments suffisent sans aucun doute à établir que ces enfants sont victimes

d'organisations explicitement anti-chrétiennes, oeuvrant par haine du Christ et de

l'Eglise, et engagées dans l'œuvre homicide des puissances de ténèbres, et donc sont

tués , quant à la racine de la cause, par haine du Christ et par haine de l'enseignement et

de la préoccupation maternelle de son Corps mystique qu'est l'Eglise.

V- L'Eucharistie va donc

- conjointre ce sang innocent au Sang Précieux du Christ crucifié

- conjointre la vertu du baptême de désir au mérite du baptême de sang potentiellement présents dans le Cœur eucharistique du Christ

Est-il cependant au pouvoir des clés de l'Eglise de Pierre de s'engager plus avant

par une proclamation expresse, pour intégrer dans son sein les enfants innocents en

attente de justification par la grâce ?

Question n°5 : Peut-on fonder en droit la possibilité pour l'Eglise militante d'atteindre , pour leur incorporation à la grâce, des enfants décédés ?

I- C'est la grosse objection. L'Eglise militante ne peut en effet atteindre pour cela que les hommes « in via »

II- Abordons donc la pensée de l'Eglise, qui a parlé plusieurs fois pour maintenir contre les jansénistes et les pseudo mystiques :

a) L'impossibilité pour ces nouvelles vies humaines de participer à la gloire du Ciel parce que leurs âmes restent entachées du péché originel

b) Leur statut d'attente dans ce que certains appellent maladroitement peut-être les limbes ; il faut noter à cet égard la Lettre d'Innocent III adressée à l'Archevêque d'Arles, et surtout la Bulle Auctorem fideli de PieVI

Ces limbes ne sont pas l'enfer, qui contient les âmes des damnés pour l'éternité. Elles ne sont pas le Ciel, qui accueille les élus dans la vision béatifique. Elles ne sont pas non plus une partie du Purgatoire ( voir St Thomas d'Aquin : le temps du Purgatoire est mué en « aevum », les âmes qui s'y trouvent ne sont plus « in via », dans un temps univoquement terrestre)

III- A quel moment se fait ce passage du « temps univoque » à l' « aevum » ? C'est après le jugement particulier. Or, voici que les enfants qui nous concernent ici sont dans un lieu d'attente parce que ce sont des âmes qui ne peuvent pas être jugées à proprement parler puisqu'elles sont innocentes, et elles attendent donc en deçà de l' « aevum » la prière de l'Eglise.

IV- Cet état d'attente met donc les enfants sous l'autorité possible de l'Eglise militante, leur statut doit donc être considéré comme un statut d'âmes « in via ». C'est pour cette même raison que l'Eucharistie ne les baptise pas vraiment, mais les incorpore à l'Eglise militante tout en leur donnant une grâce sanctifiante très particulière ...

( cf. question n° 7 )

V- L'Eucharistie est certes le seul moyen pour l'Eglise de les atteindre dans cette fécondité surnaturelle de la grâce, en raison de sa propriété d'être le sacrement du « viatique » ; les fidèles qui pieusement, avec de l'eau bénite, tentent de les « baptiser » à distance se font certainement illusion, mais leur geste reste très important, car il exprime avec le St Sacrifice quotidien de la messe le désir de baptême des fidèles du vivant de l'enfant ( voir question n°2,II,a)

Question n°6 : Pourquoi l'Eglise doit-elle désormais exercer une maternité effective sur les enfants avortés ( naturels ou provoqués ) et morts sans baptême ?

I- La proclamation de Marie, Mère de l'Eglise met celle-ci dans son heure de fécondité effective pour une maternité de substitution, non seulement sur le plan de la grâce, mais encore sur le plan naturel.

II- La philosophie et le droit naturel reconnaissent comme un fait la déchéance du droit parental, lorsque ces derniers sont irresponsables ou incapables de fait dans l'exercice de leur paternité et de leur maternité. C'est bien le cas pour tous les enfants avortés dont les parents n'ont pas exercé leur relation à l'enfant, par exemple en n'exprimant jamais pour eux le désir de baptême s'ils sont chrétiens, ou même en n'actuant pas de relation vivante et consciente à l'enfant dès le sein maternel.

III- Les parents qui procèdent à l'avortement volontaire se mettent d'eux-mêmes par le crime, de jure, dans la déchéance du droit parental.

De même pour ceux qui ne considèrent pas comme une personne humaine ce que le plus souvent ils apprécient comme un simple amas cellulaire sans âme spirituelle n'ayant pas la jouissance de tous les droits au respect, à la vie, et à la dignité humaine due à toute personne humaine créée par Dieu : ces géniteurs-là n'ont donc aucune relation naturelle de paternité ou de maternité à l'enfant qui meurt dans le sein maternel.

De même enfin pour ceux-là même qui après la mort naturelle ou provoquée des enfants ignorent de fait que ces enfants continuent de vivre par l'âme immortelle, et pensent qu'il n'existe aucune relation vivante possible à un enfant ... qui, pour eux, n'existe pas.

IV- Or, le droit naturel accorde de faire hériter ce droit parental perdu à ceux qui veulent bien adopter ces enfants délaissés, tués, et souffrants, parce qu'ils reconnaissent leur existence, qu'ils défendent la dignité de ces enfants, et qu'ils exercent une relation effective d'amour, d'adoption, de prière et de vie vis à vis de ces enfants. Les membres de l'Eglise qui exercent leur humanité de cette manière intégrale peuvent donc de droit naturel hériter de ce droit parental perdu et réclamer ces enfants comme les leurs propres.

V- De surcroît, la suppléance surnaturelle de l'Eglise militante et de Sa Mère peut désormais s'exercer sur ces deux plans naturels et surnaturels, ce qui n'était pas le cas avant la proclamation expresse de la Maternité divine de Marie sur l'Eglise

Question n°7 : Pourquoi une liturgie d'incorporation à la grâce de l'Eglise de ces enfants par la Messe est-elle inapte à les introduire au Ciel de la Vision dans l'instant ?

I- Hormis les enfants tués explicitement dès le sein maternel parce qu'ils sont chrétiens (cf. n°4, IV & V), et ceux qui reçoivent de leurs parents le baptême de désir ( voir question n°1, I ) ,l'Eglise continue d'affirmer avec justesse la nécessité du Baptême pour le salut.

II- L'Eucharistie les atteint dans sa grâce propre et dans la mesure où ces enfants avortés naturels ou provoqués sont restés en deçà du jugement particulier.

III- L'Eucharistie n'est pas de soi apte à les introduire hors de leur statut d'âme « in via », et donc dans un jugement qui les mettrait dans l'instant dans la vision béatifique ; ainsi que nous l'avons expliqué, elle a pour vertu d'exprimer l'adoption maternelle de l'Eglise, d'incorporer ces enfants en son sein, de les introduire à la grâce en les recueillant dans la fécondité surnaturelle de ses sacrements, et de les introduire à la justification, laquelle les introduira à la Vision de Dieu à l'Heure du Christ.

IV- Il n'est donc pas juste de dire que cette cérémonie les baptise au sens propre, mais bien plutôt qu'elle les introduit dans une nouvelle vie d'enfants de Dieu et de l'Eglise, de paix, de pardon, de gratitude, et de désir surnaturel de l'Heure du Christ.

V- Ainsi se trouvera accomplie la parole robe blanche pour qu'ils soient au repos en attendant que le nombre de leurs compagnons qui doivent être mis à mort comme eux soient au complet ( Ap VI, v. 9 à 12 ) : « et datae sunt illis singulae stolae albae et dictum est illis ut requiescerent tempus adhuc modicum donec impleantur conservi eorum et fratres eorum qui interficiendi sunt sicut et illi<sup>12</sup> et vidi cum aperuisset sigillum sextum » (du livre de l'Apocalypse « des âmes sous l'autel » qui se voient remettre un manteau blanc)

-Note de Dom Jobert, Professeur en Dogmatique, Solesmes :

"Il est contraire à la Foi définie au Concile de Trente de dire que les enfants morts sans Baptême vont au ciel. Il ne suffit pas d'être innocent : pour aller au ciel il faut avoir la Grâce, participation gratuite et surnaturelle à la Vie divine. Si l'Eglise n'a jamais défini ce qu'étaient les Limbes, Elle a condamné et réprouvé les jansénistes qui en niaient l'existence.

Notre explication : ce n'est ni le ciel, ni l'enfer, ni le purgatoire, c'est un état transitoire des âmes des enfants morts sans Baptême, que l'intercession de l'Eglise du ciel et de la terre (et du papa, de la maman, et/ou d'un des membres de la famille) peut obtenir d'être transformé en Béatitude ...

C'est se payer de mots que de dire que les âmes des enfants morts sans Baptême sont dans "la Miséricorde de Marie" : Marie ne peut exercer sa miséricorde que par son intercession, et l'Esprit-Saint unit sa prière à celle de l'Eglise (il faut l'intervention d'une liberté humaine terrestre), mais elle ne la remplace pas; c'est l'Eglise qui a reçu "le pouvoir des clés".

De même, c'est jouer sur les mots que d'invoquer qu'il y a "de nombreuses demeures dans le Royaume du Père"

Syndrôme post abortif :

Docteur Philip Mango , LE SYNDROME POST-ABORTIF

Des recherches récentes commencent à montrer que l'avortement peut être responsable de troubles émotionnels profonds à long terme dans la vie d'une femme. Peu à peu, s'est imposée l'expression "syndrome post abortif" ....

Elle vise à décrire l'incapacité de la femme à exprimer la colère, la rage et la culpabilité qui entourent son expérience d'avortement, son incapacité à faire le deuil de son bébé et enfin son incapacité à retrouver la paix. Les séquelles de l'avortement sont une forme de trouble qui se rapporte à un stress post traumatique.

Les troubles sont aussi bien physiques que psychologiques, et varient selon les cas. Le phénomène des suites de l'avortement est un sujet qui intéresse de plus en plus la communauté scientifique internationale. Des études dans les revues scientifiques sont publiées depuis 10 ans sur la relation entre l'avortement et la violence sur les enfants; sur les séquelles émotionnelles de l'avortement; la dépression anniversaire et la douleur abdominale....

Les femmes ont besoin de pleurer cet enfant d'en faire le deuil, de guérir et de se pardonner à elles-mêmes.

Pourquoi l'avortement provoque-t-il de si grands troubles ?

C'est un acte violent, contre nature, qui prend généralement place dans un contexte de crainte et d'anxiété, sous pressions d'autrui. Il est bien rare qu'elles l'aient voulu avec enthousiasme.

Personne ne les prévient des séquelles. Elles ignorent parfois que c'est un bébé véritable et unique.

Quand elles l'apprennent, elles sont souvent très en colère contre le corps médical qui ne leur avait pas donné d'éléments de décision.

Ce syndrome ne touche-t-il que des femmes de culture occidentale, "culpabilisées" par la morale chrétienne ?

Les Japonaises, par milliers, organisent des rituels pour leur enfant avorté dans leurs temples. Elles font des pétitions au gouvernement pour qu'on les soigne.

A Taiwan, on parle d'un nouveau fait de société, les "bébés fantômes". Les âmes des enfants avortés hanteraient leur famille et leur causeraient toutes sortes de malchance jusqu'à ce qu'un rite funéraire leur ait été consacré.

Les femmes ne parleront pas de leur souffrance tant que la société ne le reconnaîtra pas.

Retentissement sur les parents ?

Environ 70% des cohabitations cessent..... Très souvent c'est l'homme qui veut l'avortement. La femme cède à ses pressions. S'instaurent alors un ressentiment et une amertume qui vont jouer sur le couple et accroître les problèmes existants, tels que la sexualité, l'argent, la belle-famille, le travail.

Mère Teresa dit que l'avortement provoque deux morts : celle de l'enfant et celle de la conscience de la mère. C'est une blessure qui est infligée à sa conscience. Elle entraîne une sorte d'anesthésie psychologique qui se développe naturellement pour protéger la femme de la douleur et des troubles qui suivent l'avortement.

Tant qu'elle nie qu'elle a tué un enfant, elle s'insensibilise psychologiquement. Généralement elle développe une forte colère dont elle ne sait pas la cause et qu'elle envoie sur son entourage. Dans le cas d'avortements multiples, l'hostilité et la colère augmentent mais c'est inconscient et irrationnel. Elle devient agressive ou passive.

Le père est-il victime du traumatisme ?

Si le père n'a pas voulu l'avortement, le ressentiment ne peut pas le quitter. Il le sent comme un rejet. La paternité est très liée à l'archétype de la masculinité.

C'est une composante sociale, culturelle et théologique. Il en résulte une sorte de castration.

Sa femme perd la protection de l'homme car elle détruit en lui l'image qu'il a de lui-même.

Il faut distinguer deux choses: les dimensions sacramentelle et psychologique, mais les deux sont liées.

La personne peut avoir besoin, avant ou après être allée se confesser, de passer par un accompagnement qui lui permette de parler de tout cela.. Elle est un être humain avec son âme, son esprit, sa psychologie, sa mémoire, son passé, sa conscience. Toutes ces composantes sont à prendre en compte.

Une authentique confession de ce péché est essentielle pour que la personne soit objectivement pardonnée. Mais il faut qu'il ait une appropriation naturelle de ce pardon au niveau psychologique. C'est un péché si grave que les composantes spirituelles et émotionnelles sont atteintes ensemble: même quand le prêtre dit "Allez en paix", et elles savent qu'elles sont en paix avec Dieu, elles ne le sont pas avec elles-mêmes à cause de la nature de la blessure.

Elles ont besoin d'une conversation avec un prêtre ou un psychologue. Cela prend du temps et de la réflexion. Le prêtre doit savoir appréhender l'état de cette femme. Elle va lui dire "Je suis toujours en colère

contre telle personne". Il faudra qu'elle revienne toutes les semaines. Cela devient de la direction spirituelle: la femme doit pouvoir exprimer au prêtre ses sentiments dans la durée.

Il faut quelqu'un qui sache quelles sont les réactions après un avortement et comment aider la personne. Peu à peu elle va intégrer le pardon reçu plus profondément. Il faut que le prêtre ait le temps d'écouter toutes les confidences de cette femme, dans le détail, car elles sont le reflet de sa psychologie abîmée. S'il s'assied simplement dans son confessionnal pour y rester dix minutes, ce n'est pas suffisant.

(extraits en résumé d'une interview, paru dans Famille Chrétienne, n°771, sept 92,

avec Dr Philip Mango Instituts of human development, New York).

Docteur Kenneth Mac ALL : "LAISSEZ VENIR LES PETITS ENFANTS"...

Certaines personnes estiment que même les bébés baptisés ont besoin que des oraisons soient dites pour eux afin de les délivrer du mal qu'ils ont pu connaître dans le ventre de leur mère. Elles pensent que tout enfant qui a éprouvé une souffrance quelconque devrait bénéficier d'une prière de guérison.

Il est logique en effet que des souvenirs douloureux soient éliminés, ce que l'amour de Jésus-Christ est en mesure de réaliser dans l'Eucharistie. Tout comme le baptême intègre les petits enfants au corps de l'Eglise, ainsi la mort et la résurrection de Jésus, célébrée, dans le Saint Sacrifice, ont le pouvoir de racheter ceux qui n'ont pas reçu le Baptême.

Les recherches médicales ont démontré que le stress, les drogues, la nicotine et l'alcool qui affectent la femme enceinte sont hautement préjudiciables au fœtus.

Ce dernier s'imprègne aussi bien des pensées, sentiments que des substances toxiques. Par conséquent, il me semble raisonnable de dire qu'il est également sensible à la prière.

Une expérience, menée par le docteur Cowdy à l'hôpital de Salisbury en 1958, a montré qu'à partir de dix-huit semaines un fœtus possède dans son cerveau une zone de mémorisation qui enregistre les émotions de ses parents ainsi que les sons qu'ils produisent.

La preuve peut être donnée; et se trouve confirmée par les renseignements recueillis chez l'adulte grâce à la technique connue sous le nom d'intraveineuse d'un anesthésique, communément appelé sérum de vérité. Sous l'effet du narcotique, une patiente se souvint fort bien de la menace que proféra son père avant sa naissance: "Je lui tordrai le cou si c'est une fille!" Telles étaient très exactement les paroles prononcées. A la longue, cependant, elle réussit à assumer cette blessure prénatale: sa prise de conscience provoqua la guérison et elle fut admise à quitter l'hôpital.

Une étude présentée en 1978 à l'université Lavola de Chicago révéla qu'un certain nombre de malades avaient tenté de se suicider, chaque année, à la même date. Faisant des recherches sur ce phénomène, Andrew Feldemar, un psychologue clinicien de Vancouver, put vérifier que ces dates n'avaient aucune relation avec les fêtes, les deuils ou autres événements familiaux importants, mais qu'elles coïncidaient avec les dates auxquelles les mères avaient essayé de se faire avorter. Même les moyens utilisés par les suicidaires (poisons, couteaux ou autres instruments acérés...) correspondaient à ceux qui avaient été employés dans les tentatives d'avortement.

Feldemar fut encore plus étonné de découvrir que le fœtus avait chaque fois enregistré et compris l'intention dans laquelle ces manœuvres avaient été faites, même si elles avaient eu lieu dans les premières semaines de la gestation.

Il en tira la conclusion que la mémoire est capable de remonter au moment où l'ovule et le sperme s'unissent, c'est à dire au moment même de la conception.

Une telle étude met en lumière le fait que le fœtus est apte à recueillir des souvenirs avant la formation du cerveau, à la quatorzième semaine.

C'est pourquoi l'enfant conserve des êtres aimés, des images qui se sont fixées avant sa naissance. Une femme qui en est à son cinquième mois de grossesse peut faire sur elle-même un test qui montrera que son enfant répond à des gestes d'amour. Quand elle place sa main droite sur le flanc droit de son abdomen et sa main gauche sur le flanc gauche, elle est en mesure de le faire mouvoir vers l'une ou l'autre main. Il lui suffit simplement d'imaginer que le bébé sous la main droite acquiert force et sagesse pendant qu'elle le caresse. Il se déplacera afin d'appliquer son dos arrondi dans le creux il affectueuse main maternelle.

J'ai consigné plus de six cents cas de guérisons immédiates, survenues après qu'une Eucharistie a été spécialement célébrée pour des nouveau-nés: victimes d'avortement ou de fausses couches, mort-nés, abandonnés à leur naissance etc...Ils étaient des enfants qui n'avaient jamais été aimés ou consacrés convenablement à Jésus-Christ par un service funèbre.

Au cours d'un été, où je séjournais aux Indes, une mère vint me demander conseil au sujet de sa fille schizophrène qui avait fait plusieurs séjours en hôpital psychiatrique. En plus d'autres signes, la malade présentait celui de la folie des grandeurs. En examinant son arbre généalogique, j'appris que plusieurs avortements avaient eut lieu dans sa famille. A deux reprises nous priâmes pour les enfants supprimés et, chaque fois, la mère, bien qu'hindouiste, rapporta qu'elle a vu les pieds du Christ sur la croix. La semaine suivante, sa fille parcourut presque mille kilomètres pour lui dire qu'elle s'était brusquement sentie en bonne santé et que tous les symptômes du mal avaient disparu.

Je citerai un cas soumis par l'un de mes amis policier: c'était un homme de vingt-huit ans mis en prison après avoir été arrêté pour une quinzième fois pour vol. Déjà enfant, il déroba de l'argent dans le sac de sa mère. Toutefois, chose étrange, il volait au profit de quelqu'un d'autre et jamais pour lui-même.

Quand, au cours d'un entretien avec ses parents, il me fut donné d'analyser le comportement de cet homme, je voulus m'informer de sa filiation. "Nous ignorons tout de sa famille, me dirent-ils, car nous l'avons adopté à la naissance. Notre enfant étant venu au monde mort-né, nous sommes allés directement à l'orphelinat et nous avons adopté un nourrisson qui, pensions-nous, ressemblait au nôtre. Nous l'avons aimé et nous avons veillé sur lui jusque présent comme s'il avait été notre propre fils." Au cours de l'Eucharistie, ces parents soucieux et désorientés donnèrent un nom à celui qui était mort à la naissance et, par leurs prières, le libérèrent en le confiant à Jésus-Christ.

Leur fils adoptif sortit de prison définitivement amendé: il occupe actuellement un poste de haute responsabilité.

De même que nous donnons un nom de baptême à nos enfants, nous devrions en donner un aux mort-nés ou aux "perdus" lors de fausses couches, afin d'exprimer ainsi combien, objets de notre affection, ils sont nôtres. Il arrive parfois qu'une mère, un frère ou une sœur devine par intuition comment il ou elle allait ou devait s'appeler. Ou bien c'est le Seigneur qui suggère un nom pendant que nous sommes en prières.

Je citerai le cas d'un nouveau-né qui ne vécut que quatre heures et pour lequel il n'y eût pas de funérailles. Au cours du service religieux que l'on célébra pour lui, sa mère essayait courageusement de

remercier Jésus-Christ qui allait prendre son petit avec lui. La réponse lui parvint, claire: "Non, tu dois d'abord lui donner un nom et lui montrer que sa mère l'aime, ensuite tu pourras me le confier." Délivrer ainsi des enfants "perdus" eut apporté une double guérison affective et somatique. Je citerai le cas de deux femmes qui avaient assisté à une Eucharistie pour la libération de leurs bébés. Elles me racontèrent comment s'opéra leur guérison.

La première, pendant qu'elle priait, se souvint de deux fausses couches qu'elle avait faites antérieurement. Elle constata à son grand étonnement, que ses douleurs et autres symptômes d'ostéoporose vertébrale (maladie où se produit une décalcification osseuse) disparurent d'un seul coup. Elle se leva de son fauteuil roulant et sortit de l'église en marchant.

L'autre personne se souvint, au cours du service religieux, de son enfant avorté. Elle pria pour lui en le recommandant à Jésus-Christ. Quatre jours plus tard, le médecin traitant déclarait que la colite chronique qu'il traitait avait disparu; les Lancaster vinrent me consulter, très inquiets au sujet de leurs cinq enfants. La fille aînée était toxicomane. Sa sœur souffrait d'obésité et le plus jeune fils montrait une propension pathologique à la kleptomanie depuis à l'âge de cinq ans. Au cours de la recherche des antécédents, il apparut que trois des grossesses de la mère s'étaient mal terminées. L'aînée, Elizabeth, était née après un avortement. Evelyne était venue après une fausse couche. Quant à Charles, le cadet, il avait été adopté pour remplacer un enfant mort-né. Etant donné que les trois bébés "disparus" n'avaient à aucun moment été confiés au Seigneur, nous célébrâmes une Eucharistie pour eux, après quoi toute la famille fut libérée: Elizabeth ne toucha plus à la drogue, Charles arrêta de voler, quant à Evelyne, elle retrouva un poids normal dans les trois mois.(...)

"On lui présentait des petits enfants pour qu'il les touche; ce que voyant, les disciples les rabrouaient. Mais Jésus les appela, disant: "Laissez venir à moi les petits enfants, ne les empêchez pas, car c'est à leurs pareils qu'appartient le Royaume de Dieu". (Luc 18, 15-16). Certains pensent que tous les bébés vont directement au ciel quand ils meurent. Il en est ainsi s'ils ont été aimés et si l'on a prié pour eux sur terre. J'ai été témoin de plus de six cents cas de bébés morts qui ont continué à croître de la même façon que s'ils avaient grandi au cours de leur vie terrestre. Chacun d'eux, accompagné par son ange gardien attend un temps d'amour et sa consécration à Dieu; ceci obtenu, l'ange est autorisé à agir. Je suis donc en désaccord avec ceux qui prétendent si une grossesse remonte seulement quelques semaines le bébé n'est pas encore formé et, qu'étant quantité négligeable, sa disparition importe peu.

Moi qui suis habitué à "voir" ces enfants l'état où ils seraient s'ils avaient vécu ici-bas, j'ai la preuve de la véracité des paroles de Dieu: "Avant que je t'eusse formé dans le ventre de la mère, je te connaissais." (Jérémie 1.5 et Psaumes 139, 13); de tels enfants sont d'authentiques êtres humains pourvus d'âme et se souvenant du Dieu d'amour qui prit soin d'eux à un moment donné de leur histoire.

Tiré de "Médecine Psychique et Guérisons spirituelles Dr K. McAll (Foi et Guérison)